

LUTTE AUX CYANOBACTÉRIES

Mesures à adopter:

- avoir un système septique conforme et le maintenir en bon état;
- éliminer les fertilisants et les herbicides;
- utiliser uniquement des produits sans phosphate;
- minimiser le ruissellement vers le lac;
- s'assurer que la bande riveraine est efficace.

La bande riveraine doit comporter trois types de végétation: des herbacées qui protègent surtout la surface du sol, des arbres et des arbustes qui assurent une protection plus étendue et en profondeur.

Ainsi, une bande riveraine joue le rôle

- de filtre, évitant la contamination de l'eau;
- de brise-vent, protégeant l'érosion de la rive;
- d'écran contre le réchauffement excessif des rives.

PERSONNE RESSOURCE À NOTRE SERVICE

On remercie Marianne Métivier, agente de sensibilisation, qui a passé deux jours au lac Gagnon et a rencontré 15 riverains, afin d'examiner avec eux l'état de santé de leur bande riveraine et faire des suggestions pour mieux lutter contre l'érosion.

Cette biologiste, spécialisée en science de l'eau, a beaucoup apprécié l'accueil et la collaboration des gens du lac.

CONSULTATION PUBLIQUE

Depuis plus d'un an, nous avons demandé au Conseil municipal d'apporter des modifications au plan d'urbanisme afin de mieux encadrer le développement en milieu de villégiature.

L'APLG proposa à la municipalité, en juillet 2007, de porter la superficie minimale d'un lotissement en 2^e rangée et en flanc de montagne à 20 000 m², soit des lots d'environ 400 pi. x 500 pi. Cette proposition fut rejetée, même si une telle approche s'applique dans certaines régions de la province.

À la dernière réunion du Conseil municipal, le 5 septembre, nous avons pris connaissance des modifications projetées au règlement de lotissement.

D'une part, la superficie minimale d'un lot serait uniformisée sur tout le territoire de la municipalité. La nouvelle disposition se lirait comme suit: "La superficie minimale de tout lot est de 5000 m², la largeur et la profondeur moyennes minimales sont de 60 mètres."

D'autre part, l'article 3 concernant les terrains en pente se lirait comme suit: "La superficie minimale prescrite pour un lot situé sur un terrain présentant une pente moyenne supérieure à 10% est de 5000 mètres² plus 500 m² supplémentaires pour chaque point de pourcentage de pente moyenne en sus de 10%."

Compte tenu que nous tenons toujours à mieux protéger la qualité de l'eau, la quiétude des nombreux villégiateurs et la beauté des paysages, l'APLG demande d'adopter des normes particulières pour les zones « RF » (récréo-foresterie) et « F » (foresterie), en couronne autour des lacs et en milieu forestier.

L'APLG propose que dans les zones "RF" et "F", le lotissement soit porté à au moins 10 000 m². Dans le cas de terrains en pente, le principe de l'article 3 ci-haut mentionné s'appliquerait.

L'APLG est d'accord de conserver les limites minimales qui s'appliquent depuis août 2006 dans les zones "R", (récréation et villégiature) soit le 5000 m² de superficie minimale et le 60 m minimal pour la largeur et la profondeur. La zone "R" couvre les 200 premiers mètres en bordure des lacs et des rivières.

Concernant les autres zones, majoritairement situées en milieu villageois, l'APLG croit qu'il n'est pas nécessaire d'y imposer la superficie minimale de 5000 m².

L'omniprésence de l'eau dans notre territoire constitue un élément panoramique majeur et nous croyons qu'il est urgent d'adopter des normes pour assurer un milieu de vie plus harmonieux.

Si ces sujets vous préoccupent venez exprimer votre point de vue à la **consultation publique** mise sur pied par la municipalité:

Quand: le samedi

4 octobre 2008, à 10 h.

Où: Mairie de Duhamel



APLG

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2008-2009

Nicole Tousignant, présidente
André Brossard, vice-président
Marie Bodard, sec.-trés.

Bernard Bélanger
Marc Dufour
Derquise Houle
Roger Ippersiel
Réjean Toutant

Bénévoles:

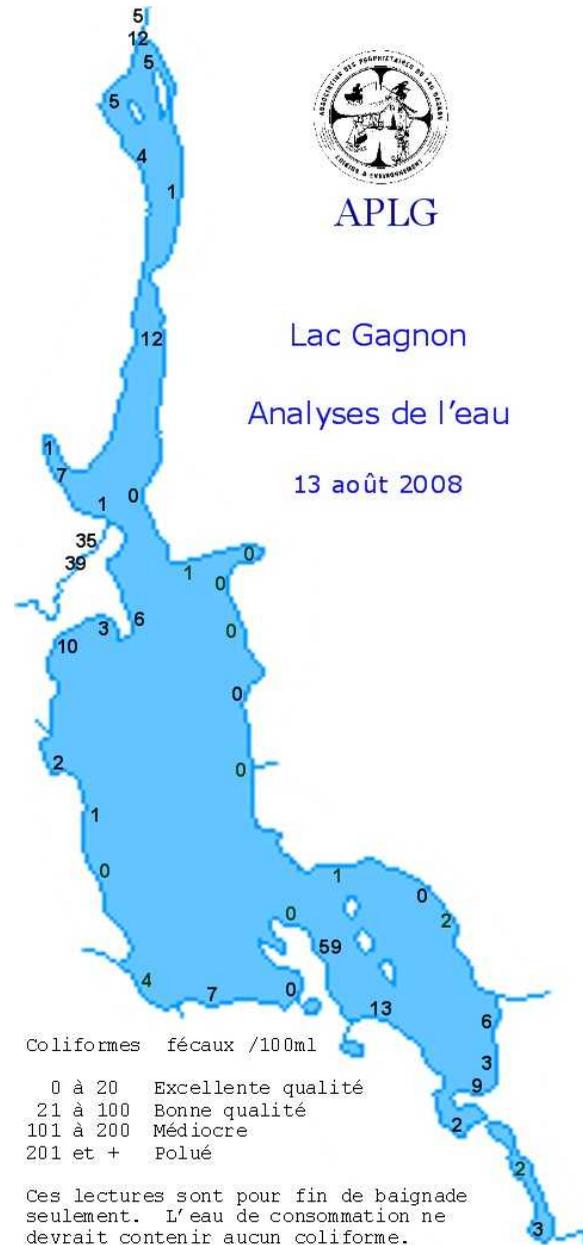
Gérard Bodard
Jean-Pierre Jarry
Léonce Lessard
Claude Toutant
Patricia Steele
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

L'association compte maintenant 375 membres en règle, soit les deux tiers des propriétaires au lac Gagnon. Nous avons donc dépassé d'une dizaine de membres le record précédent qui date de 2006. Nous vous remercions de votre appui, ce qui nous aide à mieux représenter vos intérêts auprès d'organismes publics.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont contribué au cours de cette dernière saison estivale aux différents projets mis sur pied par l'APLG.



ANALYSES DE L'EAU

Selon les analyses de l'APLG, la qualité de l'eau de baignade au lac Gagnon demeure excellente. Les résultats sont illustrés sur le graphique ci-joint. Les échantillons ont été prélevés près de la rive.

Quoique la municipalité ne contribue plus aux frais de ces analyses, nous avons réussi à maintenir les coûts unitaires au même niveau. Nous avons même augmenté le nombre de prélèvements de 25 à 40 afin d'obtenir un portrait plus complet.

Encore cette année, il n'y a aucun coliforme fécal dans plusieurs secteurs du lac et les autres secteurs sont généralement à des niveaux excellents pour la baignade.

Les taux de coliformes fécaux se sont avérés un peu plus élevés dans les échantillons du ruisseau Ernest et de la partie nord de la rivière Petite-Nation. Nous avons remarqué le même phénomène l'année dernière. Par contre, cette année, les résultats sont beaucoup plus encourageants. Nous croyons toujours que ces coliformes fécaux sont d'origine animale et non humaine.

Nous avons obtenu un résultat quelque peu surprenant dans une des baies du côté est de la Pointe-à-Baptiste. Les autorités municipales ont aussitôt été mises au courant et la représentante du service de l'environnement a fait une inspection des lieux au début de septembre. Il semble que ce résultat ne serait pas lié à un problème de fosse septique. L'APLG fera d'autres tests dans cette baie vers la fin de septembre pour vérifier si le premier test est vraiment représentatif. Les résultats seront disponibles sur notre site Web.

NOUS NE FAISONS PAS EXCEPTION

Nous avons connu en juillet dernier une première manifestation d'algues bleu-vert au lac Gagnon, dans les environs de la baie Bourgeois. Il s'agit de cyanobactéries considérées comme non toxiques.

La fleur d'eau fut observée en bordure de la rive. En général, elle ressemble à un déversement de peinture verte ou de soupe au brocoli et parfois, à un dépôt d'écume. On l'observe surtout en été et jusqu'à tard l'automne.

C'est grâce à la vigilance de riverains que cette manifestation a été signalée.

Nous vous invitons à rapporter sans délai une situation suspecte. La fleur d'eau peut changer d'apparence rapidement et même disparaître temporairement.

Il est important de l'observer afin de la décrire. Il serait souhaitable de prendre des photos du phénomène, en prenant soin d'inclure à la prise de vue un objet servant de point de référence, comme par exemple un arbre sur la rive, un canot, un pédalo...N'oubliez pas de noter la date, l'heure, l'endroit précis, l'ampleur, la couleur, la durée.

Pour faire un signalement, contactez:

- la Municipalité: 819-428-7100, poste 24
- la Direction régionale du ministère de l'Environnement au 819-772-3434
- par courriel: outaouais@mddep.gouv.qc.ca

Nous sommes heureux d'annoncer que Derquise Houle s'est jointe au conseil d'administration de l'APLG.